

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le 19 Octobre 2018 sous la présidence de Madame HUGOU Isabelle, Maire de St-Just-Chaleyssin.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 21 septembre dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le 26 octobre 2018, à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire de St-Just-Chaleyssin.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 13 **Votants :** 15

Présents : MM. HUGOU Isabelle, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle, BROSSARD Marguerite, GALLON Gérard, CARLES Michel, ROUSSEL Régis, CHAUVIN Michèle, COPPOLINO Nathalie, RIOU Christophe, BILLON Stéphane, NABEL Christiane, GOYET Philippe

Pouvoirs : MAURIN Annie à CHAUVIN Michèle –MUSCEDERE Sylvie à CARLES Michel

Absents : GONCALVES David - BONNETAIN Isabelle,

Secrétaire de séance : Marguerite BROSSARD

1- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

JP Michaud, 1^{er} adjoint, précise que suite aux différents avenants sur les travaux de la phase III du gymnase Bernard Saugey, il est nécessaire de solder les factures et pour cela faire un virement de la section fonctionnement à la section investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D022 Dépenses imprévues	11 240,00€	0 €	0€	0€
D023 Virement à la section investissement	0€	11 240,00€	0€	0€
Investissement				
R021 : Virement de la section fonctionnement	0€	0€	0€	11 240,00 €
D 2131-101 GYMNASE	0€	11 240,00 €	0€	0€

Décision : Unanimité

2- FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CHALYESSINOISES

Mme Musti, adjointe au Maire, rappelle que le montant de chaque subvention accordée aux associations a été calculé en « commission association » en fonction de certains critères comme nombre de manifestations dans l'année. La commission propose ce soir d'octroyer une subvention uniquement pour les associations qui ont déjà fait passer leur dossier en mairie.

Boules :	600,00 €
Cyclottes :	450,00 €
Gym :	600,00 €
Echo de la Sévenne :	650,00 €
AEP :	500,00 €
Livrethèque :	250,00 €
CRHND :	600,00 €
AAOE :	300,00 €
Sévenne Basket :	1 100,00 €
CVL 38 :	1 300,00 €
Tennis club :	850,00 €
Modern' Jazz :	400,00 €
Ciné club :	600,00 €
Clair Matin :	300,00 €
L'Echiteque :	250,00 €
Les Marmittes :	250,00 €
Accora cœur :	300,00 €
Les Câlinous :	250,00 €
Les Ateliers de St Just :	350,00 €
Rupteur Club :	250,00 €
Vienne Haineuse :	300,00 €

Mme le Maire indique que les associations du judo, des godillots, de l'Acca, du yoga, les amateurs, les diabolins et Rythmo et Mélodia n'ont pas encore déposé leur dossier en mairie et n'ont donc à ce jour aucune subvention. Mme Musti précise qu'elles ont été relancées.

Décision : Unanimité

1- DELIBERATION SUITE AU RETRAIT DE DELEGATIONS D'UN ADJOINT

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a signé un arrêté le 06 octobre 2018 retirant les délégations consenties à M David Goncalvès, adjoint au Maire, dans les domaines suivants : bâtiments, associations et développement économique.

Elle précise que selon le Code Général des Collectivités Territoriales « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Mme le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur David Goncalvès dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

L'Assemblée à l'unanimité décide de ne pas maintenir M GONCALVES David dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

2- COMMISSION ELECTORALE

Mme le Maire informe que :

- Suite au décès de M Brivet, Sylvie Parras est nommée représentante du Tribunal de Grande Instance pour l'actuelle commission électorale
- Suite à une réforme portant sur les élections, une nouvelle commission électorale de contrôle doit être mise en place à partir du 01 janvier 2019. Mme le Maire propose de nommer membres de cette commission les personnes suivantes :
 - Christophe Riou, en tant que conseiller municipal
 - Gérard Ferreboeuf en tant que délégué du Tribunal de Grande Instance
 - Louis Piroird en tant que délégué de la Préfecture

Décision : unanimité

3- ECOLE : ECOLE PIERRE SCIZE MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

La délibération n°2016-086 du 16 décembre 2016 est modifiée de la manière suivante :

Le conseil municipal d'enfants sera composé de 4 enfants, élus pour une durée de 1 an (en année scolaire), issus des classes de CM, sans élection de Maire.

Décision : Unanimité

4- SEDI : TRAVAUX CENTRE VILLAGE SUR LE RESEAU D' ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire indique que le SEDI a étudié la faisabilité de l'opération suivante : 17-004-408- Eclairage Public Centre village. JP Michaud, précise que ces enfouissements se feront à partir des feux tricolores jusqu'à la propriété de Michel Gallon. Le lotissement de l'impasse du navire étant compris dedans.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	61 116 €
2- Le montant total de financement externe serait de :	25 126 €
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	2 037 €
4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	33 954 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;

- Prend acte de l'appel de contributions aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Décision : Unanimité

5- SEDI : TRAVAUX CENTRE VILLAGE SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Mme le Maire indique que le SEDI a étudié la faisabilité de l'opération suivante : 17-003-408-Enfouissement Centre village – Réseaux publics d'électricité.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 189 199 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 112 746 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 4 328 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 72 126 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;

- Prend acte de l'appel de contributions aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Décision : Unanimité

6- SEDI : TRAVAUX CENTRE VILLAGE SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Mme le Maire indique que le SEDI a étudié la faisabilité de l'opération suivante : 17-003-408-Enfouissement Centre village – Réseau France télécom.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 24 727 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 0 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 1 177 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 23 550 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;

- Prendre acte de l'appel de contributions aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Décision : Unanimité

7- INTERCOMMUNALITE : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SEDI

Mme le Maire annonce qu'afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, le SEDI souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE). Le déploiement d'un réseau public a pour objectif d'une part de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet d'autre part de maîtriser les tarifs proposés sur ce réseau public.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de coordonner ce maillage avec ceux de territoires voisins, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les couts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissement d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, le SEDI s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et Hybrides » lors de la modification de ses statuts de décembre 2014 et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SEDI a soumis à l'ADEME une demande de financement pour soutenir l'investissement d'environ 305 bornes de recharge de type accéléré. En contrepartie de cette aide financière, il est attendu que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver le transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques » au SEDI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Mme le Maire informe les élus qu'il n'a pas encore été décidé de la position des bornes. JP Michaud intervient pour dire que les communes de Valencin et de Heyrieux en ont déjà mis en place. M Carles, conseiller municipal délégué à l'urbanisme indique que le coût d'une borne est de 15 000 € HT et le SEDI prend en charge 85 % de cet investissement. Le SEDI peut encore mettre en place une 20 aine d'équipements en Isère, il est donc intéressant pour la commune de faire une demande d'implantation d'un tel dispositif.

Décision : Unanimité

7- FINANCES : DEGREVEMENT SUR LA PART COMMUNALE DE LA TAXE ASSAINISSEMENT SUITE A UNE FUITE D'EAU

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à une fuite d'eau sur l'arrosage du terrain de foot, elle demande le dégrèvement de la taxe d'assainissement sur la facture d'eau de la commune. Elle propose d'appliquer le dégrèvement suivant :

Facture d'eau n°281632.02803 CN sur l'arrosage du terrain de foot, un montant de dégrèvement de 4626, 48 € HT pour 8336 m3 d'eau.

M Michaud informe l'assemblée qu'une demande de prise en charge des fuites a déjà été faite auprès de la société LAQUET qui a mis en place ce système d'arrosage.

DIVERS :

Mme le Maire lit la lettre de remerciements de la part de MC Crozier suite au repas du CCAS.

M Carles prend la parole sur les projets du SMND : le SMND va progressivement mettre en place un contrôle d'accès aux déchetteries. Chaque foyer aura droit à 36 points gratuits, puis il devra payer ses passages. Le but de cette tarification est double :

- Faire payer les professionnels.
- Avoir moins d'attente avec des voitures plus « remplies ».

Les déchetteries de L'Isle d'Abeau et Bourgoin Jallieu seront les premières à mettre en place ce système.

M. Michaud mentionne que :

- L'alimentation électrique de la rue du bicentenaire a été coupée lors des travaux effectués sur la route de Valencin. Elle sera bientôt remise en route.
- Concernant la vitesse excessive sur le RD36 : Les comptages de vitesse effectués par le Conseil Départemental de l'Isère sont les suivants :
 - sur la zone à 50 kms/h, 80 % des voitures ont une vitesse égale ou supérieure à 79 km/h et 80 % des camions sont à 75 km/h. 4300 véhicules jour circulent sur cette voie. La commune attend donc les recommandations du Conseil Départemental pour mettre en place des travaux de sécurisation de cette RD36 le plus rapidement possible.
- La vidéosurveillance : Après avoir rencontré les Gendarmes chargés de ce dossier au Congrès des Maires et leur avoir confirmé l'intention de la commune de s'équiper rapidement pour la vidéosurveillance, il leur a envoyé un mail pour leur demander de faire au plus vite leur étude à ce sujet.
- Dès le lundi 29 octobre au soir l'éclairage du stade pourra être arrêté manuellement avant son arrêt automatique.

Mme le Maire propose de faire un tour de table :

- Mme Musti informe l'assemblée que :

- Le bureau communautaire d'hier au soir a reporté le débat sur le périscolaire et les conventions à passer avec les communes à un conseil communautaire ultérieur. Il a été jugé intéressant que cette période de transition porte sur une année scolaire complète. Un questionnaire va circuler auprès des parents pour connaître le mode de garde de leurs enfants le mercredi. Elle indique qu'une navette est en place entre Heyrieux et Roche.
- Un Assistant à maîtrise d'ouvrage va être nommé pour l'agrandissement de l'école. Il définira le besoin de la commune et de l'école.

3/ LES MANIFESTATIONS A VENIR :

- La cérémonie du 11 novembre 2018 :
 - 10h45 : Remise des écharpes aux élus du Conseil Municipal Enfants en mairie.
 - 11h30 : Lecture de lettres de poilus par les enfants, chant de la Marseillaise par la chorale et les enfants.
 - Le pot sera à l'espace Michel Fourel.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21H30